
Grande Braderie dimanche 10 octobre

Réglementation temporaire
de circulation et de stationnement



Vichy Commerce, l'association des commerçants de Vichy, organise **le dimanche 10 octobre une GRANDE BRADERIE dans le centre-ville de Vichy** (*parvis des 4 Chemins, rues Clemenceau, Wilson, Lucas, Burnol, Roosevelt, de l'Hôtel des Postes et le bas de la rue de Paris*).

Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation et le stationnement seront réglementés, durant cette journée.

Dimanche 10 octobre de 3h à 22h (au plus tard), la circulation sera interdite :

- rue de Paris (*de la rue Dejoux au carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Jean Jaurès (*de l'avenue Victoria au carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Lucas (*du carrefour des Quatre Chemins à l'avenue thermale*)
- avenue Thermale (*entre les rues Lucas et de la Compagnie*)
- rue Clemenceau (*du carrefour des Quatre-Chemins à l'avenue Paul-Doumer*)
- rue Ste Barbe
- rue Ste Cécile
- rue Wilson (*de la place Victor Hugo à la rue Lucas*).

Pendant cette période, les rues suivantes seront mises en impasse

- **au niveau de la rue de Paris** : pour les rues Desbrest, Nicolas Larbaud (*entre les rues Valery-Larbaud et de Paris*) et Beauparlant
- **au niveau de la rue Lucas** : pour les rues de l'Intendance et du Dr Max Durand Fardel
- **au niveau de l'avenue Doumer** : pour les rues Ste Barbe et Ste Cécile

Le sens de circulation de la rue de la Compagnie sera inversé (*entre la rue du Dr Max Durand Fardel et l'avenue Thermale*), la circulation se fera de la rue du Dr Max Durand Fardel vers l'avenue Thermale.

Dimanche 10 octobre de 0h à 22h (au plus tard), le stationnement sera interdit dans les parties de voies suivantes :

- rue de Paris, des deux côtés (*entre la rue du Portugal et le carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Beauparlant
- rue Desbrest
- rue Nicolas-Larbaud (*entre les rues Valery-Larbaud et de Paris*)
- rue Clemenceau (*entre le carrefour des Quatre-Chemins et l'avenue Paul-Doumer*),
- rue Ste Barbe
- rue Ste Cécile
- rue Lucas (*sur l'ensemble de la rue des deux côtés*)
- avenue Thermale (*entre les rues Lucas et de la Compagnie*)
- rue Wilson (*sur l'ensemble de la rue des deux côtés*)
- rue de l'Intendance (*du N°2 au N° 4*)
- rue du Dr Max Durand Fardel (*du N°1 au N° 7*)
- rue Dacher (*sur 2 emplacements devant les n°1 et 3*)
- rue Jardet (*sur 10m côté avenue Doumer pour permettre la rotation des bus urbains*)

Le stationnement dans ces parties d'artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction. Seuls les véhicules autorisés (*commerçants inscrits, véhicules d'urgence, de secours et professionnels de santé, portage de repas à domicile ou riverains utilisateurs d'un garage ou d'un parking collectif*) pourront circuler et stationner dans l'enceinte de la braderie (*sous le contrôle des organisateurs de la manifestation*). Un passage d'une largeur minimum de 4 mètres devra demeurer libre en permanence sur les allées de la braderie afin de permettre la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention urgente.

☞ **Les lignes de bus seront déviées** par l'avenue Doumer, la place de l'Hôtel de Ville, la rue Jardet et la place de la Gare.

☞ **En centre-ville, les parkings souterrains** de la Poste (*place Charles-de-Gaulle*) et des Quatre-Chemins (*accès par l'avenue Victoria*) **seront ouverts.**

Respect des mesures sanitaires

Masque obligatoire dans le périmètre
Pass sanitaire pour les points de restauration...



v

CONTACT PRESSE

Marie-Bénédicte REYNARD

Chef de cabinet – Relations presse

04 70 30 55 12 – 06 18 45 15 40

mb.reynard@ville-vichy.fr